228924 - Le fidèle croyant vit entre la crainte et l’espérance jusqu’à sa rencontre avec Allah le Très-haut

question

Allah dit dans un hadith saint: « Je suis là où Mon fidèle serviteur croit Me trouver. Qu’il croit à Mon égard ce qu’il veut. » On rapporte qu’Omar ibn al-Khattab (p.A.a) a dit: « si j’avais un pied au paradis et l’autre dehors, je ne mee croirais pas à l’abri du stratagème d’Allah. » Notre seigneur Omar ibn al-Khattab ne nourrissait-t-il pas une bonne opinion envers Allah,bien que faisant partie de ceux assurés de leur accueil au paradis de leur vivant?N’était-il pas le deuxième plus grand compagnons du Prophète après notre seigneur Abou Baker (p.A.a)? Une fois son coeur apaisé, le fidèle croyant doit-il continuer de craindre le ‘stratagème’ d’Allah? J’espère recevoir une explication claire du rapport entre la parole d’Omar et le hadith?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, al-Boukhari (7405) et Mouslim (2775) ont rapporté d’après Abou Hourayrah (p.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Allah le Très-haut dit : Je suis là où mon fidèle serviteur croit Me trouver. » La version du hadith citée dans la question est rapportée par l’imam Ahmad (16016) et d’autres à travers un hadith de Souleyman ibn as-Saib. Celui-ci dit: « Hayyan Abou Nadhr m’a raconté ceci: je me suis rendu en compagnie de Wathilah ibn al-Asqaa auprès d’Aboul Aswad al-Djourassi au cours de sa dernière maladie. Wathilah a salué le malade et lui a saisi la main droite et l’a passée sur ses yeux et visage puisqu’ils lui avaient servi au moment où il avait prêté serment d’allégeance au Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui). Et puis Wathilah lui a dit: « j’ai une question à te poser. »-« Laquelle? »-« Quelle opinion te fais-tu de ton Maître? »-Abol Aswad a fait un geste de sa tête pour dire: une bonne opinion.Wathilah lui dit: « rassure-toi car j’ai entendu le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « Allah

le Puissant et Majestueux a dit: Je suis là où mon fidèle serviteur croit Me trouver.Qu'il croit à mon égard ce qu'il veut.»Les vérificateurs du Mousnad édité par ar-Rissalah disent que la chaîne de transmission du hadith est bonne. Al-Albani l'a jugé authentique dans Sahih al-Daamie.

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « pour les ulémas, se faire une bonne opinion sur Allah le Très-haut c'est croire qu'il vous accorde Sa miséricorde et vous pardonne. Ils disent qu'en cas de santé on doit réunir également crainte et espérance. D'autres disent que la crainte doit prendre le dessus mais quand on perçoit les premiers signes de l'imminence de la mort, on doit nourrir plus d'espérance car la crainte vise à écarter les actes abominables de desobéissance et multiplier les actes pieux d'obéissance.Dès que ce type d'actes deviennent quasiment impossible, il est recommandé de nourrir une bonne opinion envers Allah le Très-haut accompagnée d'une soumission totale devant Lui. » Extrait du Charh an-Nawawi sur Mouslim (17/210) Voir la question n° 150516).

L'imam Ahmad (9076) a cité un hadith rapporté par Abou Hourayrah selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « certes Allah le Puissant et Majestueux a dit: Je suis là où Mon fidèle serviteur croit Me trouver; s'il attend du bien de Moi, il l'aura.S'il attend du mal de Moi, il l'aura. » Hadith vérifié par les vérificateurs du *Mousnad*.

Al-Manawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « cela veut dire: s'il attand du bien de Ma part, il le recevra. S'il attend du mal de Moi, il l'aura. » Extrait de *Faydh al-qadir* (2/312)

Le musulman doit nourrir une bonne opinion envers son Maître en faisant du bien et en s'orientant résolument vers Allah.S'il se comporte mal, il doit garder une bonne opinion envers Allah, se repentit sans tarder et espère qu'Allah lui pardonne.

Deuxièmement, le Très-haut a dit: «se croient-ils à l'abri du stratagème d'Allah? » (Coran,7:99) Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « il s'agit ici d'avertir les fidèles serviteurs contre l'assurance d'échapper à Son stratagème tout en perpétuant des actes de desobéissance et de negligence de Ses droits. Par stratagème on entend le fait de les laisser faire et d'accroitre Ses bienfaits dont ils jouissent bien que desobéissants. Situation qui les expose à

une punition subite puisque leur persitance dans les actes de desobéissance les fait apparaître comme s'ils se croyaient à l'abri de Sa colère et de Son chatiment. » Extrait du Recueil des avis juridiques et consultaitifs d'Ibn Baz (24/332)

Ibn Baz poursuit: « le devoir du musulman est de ne pas se croire à l'abri et de vivre entre la craine et l'espérence car Allah a condamné aussi bien ceux qui se croient à l'abri (du chatiment) que ceux qui desespèrent (de la miséricorde) en disant: « se croient-ils à l'abri du stratagème d'Allah?» (Coran,7:99) et « ne desespérez point de la miséricorde d'Allah » (Coran,39:53) Aussi , toute personne responsable, homme ou femme, doit-elle se méfier de la desespérance et de l'abandon de l'effort. Au contraire, elle doit vivre entre la crainte et l'espérence; elle craint Allah et se méfie des actes de désobéissance, s'empresse à se repentir et à demander à Allah le pardon au lieu de se croire à l'abri du stratagème d'Allah au point de persister dans la desobéissance par complaisance.» Extrait de avis intitulés Nouroun ala ad-darb (4/38)

Ibn Kathir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Voilà pourquoi al-Hassan al-Basri (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le croyant accomplit les bons actes tout en étant inquiet et soucieux alors le pervers accomplit de mauvais acte en toute tranquilité. » Extrait de Tafsir d'Ibn Kathir (3/451)

Troisièmement, ce que certains racontent sur Abou Baker (p.A.a), et d'autres sur Omar (p.A.a) à savoir: « si l'un de mes pieds était dans le paradis et l'autre dehors, je ne me sentirais pas à l'abri du stratagème d'Allah » nous ne lui trouvons aucun fondement dans les livres de hadith. Nous ne connaissons aucun uléma qui l'aurait mentionné.

On a interrogé cheikh al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) sur le hadith et il a dit qu'il ne le connait pas. »

Bien que non vérifié,le hadith est discutable car le croyant ne se croit jamais à l'abri du stratagème d'Allah tant qu'il n'entrera pas au paradis. Dès que son pied entre au paradis, il devient rassuré.On ne sait pas que quelqu'un ait mis un pied au paradais et en a été expulsé par la suite par Allah pour être transférée en enfer. »

On a interrogé l’imam Ahmad (p.A.a) en ces termes: « quand le fidèle aura-t-il le repos?» - « Dès qu’il posera un pied au paradis. » Extrait de Tabaqaat al-hanaabilah (1/293)

Allah le sait mieux.